

RAPPORT N° 02/4-63
au Conseil Municipal

OBJET

**REHABILITATION DES PISCINES MUNICIPALES
(PROGRAMME 2002)**

La Commune envisage le lancement d'un programme global de réhabilitation des piscines municipales. Les piscines de La Source et du Vauban feront l'objet d'investissement plus important d'adaptation en fonction des besoins des scolaires, les autres (Butor, Chaudron, Moufia, Montagne, Barachois, Bretagne) devront subir divers travaux portant sur les bâtiments (locaux d'accueil, sanitaires, vestiaires...), les bassins et les machineries. Ces travaux seront entrepris au travers d'un programme pluriannuel.

Pour l'année 2002, il est proposé de s'attacher en priorité à l'amélioration de l'accueil des usagers, les divers travaux envisagés porte sur :

l'aménagement et la réfection des bâtiments	200 000 euros
l'aménagement extérieur	70 000 euros
les aménagements techniques (traitements des eaux)	68 000 euros
TOTAL	338 000 euros

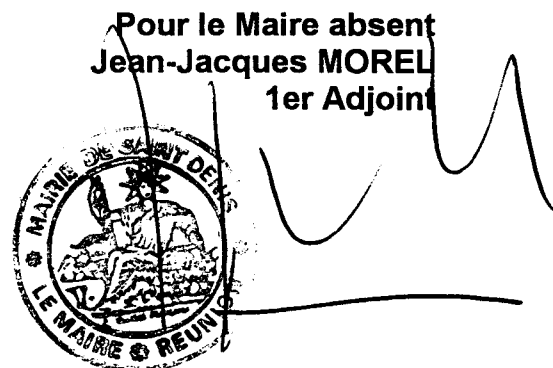
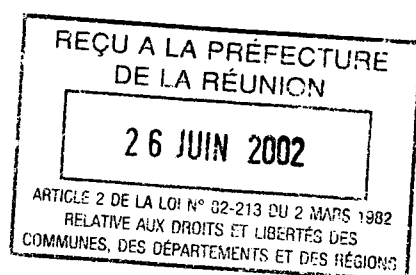
Je vous demande :

- d'approuver le programme 2002 de réhabilitation des piscines municipales ;
- de m'autoriser à solliciter auprès des collectivités, et notamment de la Région, les subventions pour lesquelles ces types de travaux sont éligibles, et à signer tout document correspondant.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

subvention de la Région	70 %	236 600 euros
participation communale	30 %	101 400 euros
TOTAL	100 %	338 000 euros

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 02/4-63
du Conseil Municipal
en séance du samedi 22 juin 2002

OBJET**REHABILITATION DES PISCINES MUNICIPALES
(PROGRAMME 2002)****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-63 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le programme 2002 de réhabilitation des piscines municipales.

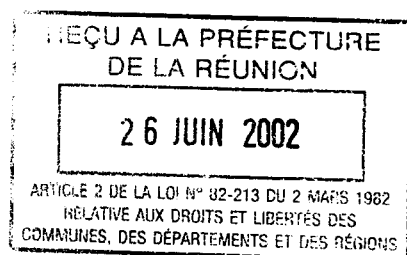
ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter auprès des collectivités, et notamment de la Région, les subventions pour lesquelles ces types de travaux sont éligibles, et à signer tout document correspondant, le plan de financement devant s'établir comme suit :

subvention de la Région	70 %	236 600 euros
participation communale	30 %	101 400 euros
TOTAL	100 %	338 000 euros

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 JUN 2002

Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint



PROGRAMME 2002 DE REHABILITATION DES PISCINES MUNICIPALES

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REFECTION DES BATIMENTS

1	BARACHOIS	Portail d'accès technique Peinture extérieure et intérieure	30 500
2	BUTOR	Réfection des évacuations vestiaires	5 200
3	BUTOR	Aménagement des cabines et vestiaires collectifs	2 600
4	BUTOR	Aménagement du local de stock	8000
5	CHAUDRON	Peinture extérieure du local MNS et des abords de piscine	30 500
6	MONTAGNE	Réfection des sanitaires, faïences et menuiseries	38 200
7	MOUFIA	Panneaux de garde-corps Auvent du local MNS	30 500
8	BRETAGNE	Réfection des sanitaires et chauffe-eau Etanchéité de bâtiment Réfection des menuiseries Auvent du local MNS	30 500
9	MOUFIA	Casiers des vestiaires collectifs	10 000
10	MONTAGNE	Eau chaude sanitaire	2 000
11	BUTOR	Décapage sol	12 000
MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX «BATIMENTS»			200 000

TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR

12	BUTOR	Mur d'enceinte Aménagement de parking	70 000
MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX EN «EXTERIEUR»			70 000

TRAVAUX TECHNIQUES (TRAITEMENT DES EAUX)

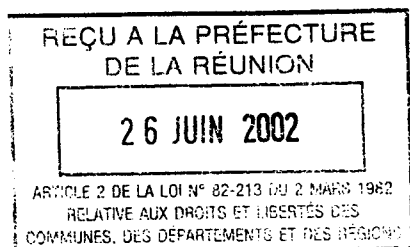
13	CHAUDRON	Chloration additive par doseur à pastilles hypochlorite	13 600
14	MONTAGNE	Chloration des pédiluves	4 700
15	MOUFIA	Chloration des pédiluves	5 000
16	MOUFIA	Emplacement des pompes de régénération	10 700
17	VAUBAN	Régulation automatique chlore, pH et température	11 500
18	VAUBAN	Remplacement d'armoire de commande	8 050
19	VAUBAN	Remplacement des vannes de station de régénération	2 050
20	PISCINES	Fabrication de grilles de fond inoxydables	7 000
21	PISCINES	Cloisons de séparation pour produits de traitements (sécurité)	5 400
MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX «TECHNIQUES»			68 000

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	338 000
----------------------------------	----------------

* tous montants exprimés en euros TTC

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 22 juin 2002
et annexé à la Délibération n° 02/4-63

Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint



URGENT

**CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 22 JUIN 2002**

—————
**«Chapeau de Séance»
(récapitulation des membres présents, représentés...)**

**Rapport et Délibération n° 02/4-63, y compris annexe y relative
(programme 2002 de réhabilitation des piscines municipales)**

—————
**Visa de
Monsieur Guy Luc SANTONI
Directeur Général des Services**

()
25-06-02



—————
**Visa de
Monsieur Yves CROCHET
Directeur du Cabinet du Maire**

()
25/06/02



—————
**Signature de
Monsieur Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint
pour le Maire absent**

- 4 -

URGENCE signalée par Monsieur Denis ANTOU, DGPC
en séance de l'assemblée

(confer la note jointe)



Hôtel de Ville, le 21.6.02

DIRECTION GÉNÉRALE
PROMOTION CITOYENNETÉ

à M. Hassan Pattel

Secrétariat du Conseil Municipal

Objet: Conseil Municipal du 22 juin 2002 - Transmission en
urgence d'un rapport à la Préfecture.

Je vous remercie de faire le nécessaire pour que le
rapport relatif au financement des travaux sur
piscine soit transmis lundi 24 ou mardi 25/6 à
la Préfecture.

d'en informer le secour des sports (
 lui remettre la délibération).

En effet, le dossier peut être examiné le 26/6
en Commission ou Conseil Régional.

D. ANTOU

Copie M. Villandeuil Directeur des sports pour suivi

SCM 2216102 12h00 en séance
du CM

LIBERTÉ ■ ÉGALITÉ ■ FRATERNITÉ

Hôtel de Ville - 97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9 - Tél : 02 62 40.04.04 - Fax SG : 02 62 41.57.44 - Fax Cabinet : 02 62 21.29.79 - Telex 916 439

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à monsieur le Maire de Saint-Denis